



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 18-22 novembre 2024

---

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 9 juillet 2024	WFP/EB.2/2024/7-A/6/DRAFT
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025-2027)

Durée	1 <sup>er</sup> janvier 2025-31 décembre 2027
Coût total pour le PAM	2 113 908 594 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

\* <https://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

### Résumé

Près de trois ans après l'escalade de la guerre, en février 2022, l'Ukraine reste en proie à une grave crise humanitaire, d'une ampleur que l'Europe n'a plus connue depuis des décennies. Quarante pour cent de la population – 14,6 millions de personnes – ont besoin d'une assistance humanitaire et 6,3 millions ont cherché refuge à l'étranger. À mesure que le conflit se prolonge, les besoins humanitaires ne cessent de croître, car les populations vulnérables se heurtent à des difficultés extrêmes en matière de protection et d'accès à l'alimentation et aux services essentiels.

Aux prises avec la guerre, la population ukrainienne et le Gouvernement font preuve d'une résilience extraordinaire, et chacun est déterminé à reconstruire sa vie et ses moyens d'existence, la priorité allant au relèvement du secteur agricole, à la remise en état des infrastructures et à la réouverture des marchés locaux. La communauté internationale continue à jouer un rôle important, en appuyant l'action menée par le Gouvernement pour répondre aux besoins humanitaires et en promouvant un processus de relèvement complet et inclusif dans les régions où les conditions le permettent.

---

#### Coordonnateurs responsables:

Mme C. Fleischer  
Directrice régionale  
Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale  
courriel: [corinne.fleischer@wfp.org](mailto:corinne.fleischer@wfp.org)

M. R. Ragan  
Directeur de pays  
courriel: [richard.ragan@wfp.org](mailto:richard.ragan@wfp.org)

Depuis février 2022, le PAM répond aux besoins humanitaires en Ukraine: chaque mois, il fournit à plus de 3 millions de personnes une assistance alimentaire sous la forme, soit de vivres, soit de transferts de type monétaire. Il appuie également la remise en état des chaînes d'approvisionnement et le renforcement des systèmes alimentaires et des dispositifs de protection sociale du pays, et assure la distribution de repas scolaires aux écoliers touchés par la crise, ainsi que la prestation de services communs à l'intention des acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

Au titre du présent plan stratégique de pays provisoire, le PAM continuera d'accorder la priorité aux besoins primordiaux des personnes touchées par le conflit, en fournissant promptement une assistance alimentaire appropriée aux groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire résidant dans les zones difficiles d'accès proches de la ligne de front. En parallèle, il appuiera l'accélération de l'action menée pour restaurer les moyens d'existence agricoles et les capacités de production, renforçant ainsi les systèmes alimentaires nationaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire en Ukraine, tout en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale grâce à la reconstitution des capacités d'exportation.

Le présent plan stratégique de pays provisoire est en harmonie avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, le plan de réponse aux besoins humanitaires pour l'Ukraine de 2024 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour 2025-2029. Il devrait se traduire par les quatre effets directs suivants:

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par une crise en Ukraine, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après la crise.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2027, les acteurs des systèmes alimentaires et les communautés touchées par une crise en Ukraine contribuent au relèvement économique inclusif et à la remise en état des systèmes alimentaires qui visent à faire face aux besoins en matière de moyens d'existence, d'alimentation et de nutrition et en tirent profit.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2027, le Gouvernement ukrainien et ses partenaires sont dotés de capacités renforcées de réaction face aux chocs pour venir en aide aux populations vulnérables.
- *Effet direct 4:* Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Ukraine sont dotés toute l'année de capacités renforcées pour venir en aide aux populations touchées par une crise.

## **Projet de décision\***

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour l'Ukraine (2025-2027) (WFP/EB.2/2024/7-A/6), pour un coût total pour le PAM de 2 113 908 594 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

# 1. Analyse de la situation du pays

## 1.1 Contexte national

1. L'escalade de la guerre en Ukraine, depuis février 2022, a eu des conséquences dévastatrices sur toutes les composantes de la société, entraînant des souffrances à grande échelle et faisant plus de 10 500 morts parmi les civils<sup>1</sup>. En raison du déplacement massif des civils, la population du pays a considérablement diminué, passant de 41 millions d'habitants en 2021 à 33 millions en 2023<sup>2</sup>, ce qui a exacerbé les problèmes préexistants liés au déclin et au vieillissement de la population. Plus de 6,3 millions d'Ukrainiens ont cherché refuge à l'étranger<sup>3</sup> et l'on estime à 3,7 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la plupart se trouvent dans cette situation depuis plus d'un an<sup>4</sup>. En février 2024, environ un cinquième du territoire ukrainien était sous le contrôle de la Fédération de Russie, la ligne de front s'étendant sur plus de 1 000 kilomètres<sup>5</sup>.
2. L'Ukraine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les lourdes pertes infligées à son économie ont exacerbé les vulnérabilités structurelles existantes et réduit à néant 15 ans de progrès sur la voie du développement<sup>6</sup>. Le coût estimatif des dégâts causés aux bâtiments et aux infrastructures a déjà atteint le montant colossal de 152 milliards de dollars, et le produit intérieur brut (PIB) pour 2023 est estimé à 74 pour cent du PIB de 2021<sup>7</sup>. Les déplacements, la destruction des infrastructures et des actifs, les hostilités en cours et le lourd tribut prélevé par la guerre sur l'économie font que 14,6 millions de personnes – soit quelque 40 pour cent de celles qui demeurent dans le pays – ont un besoin aigu d'assistance humanitaire et de protection<sup>8</sup>. C'est dans les régions de l'est et du sud que l'action militaire est la plus intense et, par conséquent, c'est là que les dommages infligés aux infrastructures sont les plus importants, que le nombre de victimes civiles est le plus élevé et que les besoins humanitaires sont les plus criants<sup>9</sup>.
3. L'accès des enfants à une éducation de qualité est compromis par la destruction de certains établissements scolaires et la perturbation de services essentiels comme l'électricité et les technologies des communications. Depuis le début de l'intensification de la guerre, 721 structures éducatives ont été endommagées ou détruites<sup>10</sup>, et nombre d'établissements scolaires sont désormais utilisés en guise d'abris ou de points de distribution de l'aide, ce qui limite encore les possibilités d'éducation offertes aux enfants.

---

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2024. *Two-Year Update. Protection of civilians: impact of hostilities on civilians since 24 February 2022*.

<sup>2</sup> Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). 2023. *Humanitarian Needs and Response Plan: Ukraine*, d'après des estimations concernant la population réalisées par le Fonds des Nations Unies pour la population, dont sont exclues la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

<sup>3</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2024. *Regional Refugee Response for the Ukraine Situation 2024: Ukraine Situation Regional Refugee Response Plan – January–December 2024*.

<sup>4</sup> Organisation internationale pour les migrations et matrice de suivi des déplacements du Global Data Institute. 2023. *General Population Survey, Round 14: Snapshot Report – Population Figures and Geographic Distribution 3–25 September 2023*.

<sup>5</sup> British Broadcasting Corporation. 2024. *Ukraine in maps: Tracking the war with Russia*.

<sup>6</sup> Banque mondiale, Gouvernement ukrainien, Union européenne et Organisation des Nations Unies. 2024. *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3): February 2022–December 2023*.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> OCHA. 2023. *Humanitarian Needs and Response Plan: Ukraine*.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2023. *Update on the human rights situation in Ukraine: 1 February–30 April 2023*.

4. La guerre a fortement perturbé le secteur agricole ukrainien qui, par le passé, contribuait au PIB à hauteur de 20 pour cent, employait 14 pour cent de la population active et représentait 41 pour cent des recettes tirées des exportations<sup>11</sup>. Le montant des dégâts infligés à des infrastructures agricoles essentielles est estimé à 10 milliards de dollars<sup>12</sup>, un quart des terres antérieurement cultivables ayant été rendues inutilisables par les mines terrestres et la proximité des lignes de front qui empêchent les agriculteurs de travailler dans leurs champs<sup>13</sup>. La suspension en juillet 2023 de l'Initiative de la mer Noire s'est traduite par un déclin très marqué des exportations, avec d'autres répercussions encore sur la production agricole<sup>14</sup>.

## 1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Avant 2022, le Gouvernement ukrainien s'employait activement à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en centrant ses efforts sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé et de l'éducation<sup>15</sup>. Cependant, l'escalade de la guerre a nécessité une réorientation au profit de la défense et des secours immédiats. Au cours des 20 premiers mois seulement, les dégâts directement infligés aux infrastructures se sont chiffrés à 152 milliards de dollars et le coût de la reconstruction et du relèvement devrait dépasser 486 milliards de dollars, soit trois fois le PIB de l'Ukraine pour 2023<sup>16</sup>. Cette situation a suscité des problèmes budgétaires de taille, notamment un déficit substantiel et le creusement de la dette publique. En conséquence, tous les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD ont été compromis, voire réduits à néant, et le relèvement et le développement futur sont désormais fortement dépendants de ressources financières en provenance de l'extérieur, l'appui fourni par l'Union européenne, dans le cadre du processus d'adhésion, devant jouer un rôle vital dans le règlement des difficultés à venir<sup>17</sup>.

## 1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

### *Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2*

6. *Accès à l'alimentation.* Dans le plan de réponse aux besoins humanitaires pour l'Ukraine de 2024, il était indiqué que 7,3 millions de personnes en Ukraine souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave<sup>18</sup>. L'insécurité alimentaire résulte principalement des incidences de la guerre sur les chaînes d'approvisionnement et les marchés locaux et touche en particulier les personnes qui résident à proximité de la ligne de front, où l'accès physique aux marchés est entravé par des problèmes de sécurité et les dégâts infligés aux infrastructures.

---

<sup>11</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2022. *Ukraine: Note on the impact of the war on food security in Ukraine, 20 July 2022*.

<sup>12</sup> Banque mondiale, Gouvernement ukrainien, Union européenne et Organisation des Nations Unies. 2024. *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3): February 2023–December 2023*.

<sup>13</sup> Ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation. 2023. *Sown areas in Ukraine to decrease by 7 million hectares*.

<sup>14</sup> PAM et Kyiv School of Economics. 2023. *Ukraine food balances in times of uncertainty: Scenario analysis of Black Sea grain initiative abandonment and infrastructure destruction on food balances in Ukraine*.

<sup>15</sup> Organisation des Nations Unies. 2020. *Sustainable Development Goals Ukraine: Voluntary National Review*.

<sup>16</sup> Banque mondiale, Gouvernement ukrainien, Union européenne et Organisation des Nations Unies. 2024. *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment: February 2023–December 2023*.

<sup>17</sup> Organisation des Nations Unies. 2023. *Ukraine Common Country Analysis: 2023*.

<sup>18</sup> OCHA. 2023. *Humanitarian Needs and Response Plan: Ukraine*.

7. L'aggravation de la pauvreté limite un peu plus la capacité des ménages à s'acheter des produits alimentaires, en particulier pendant les mois d'hiver, lorsque le coût du chauffage et d'autres produits de première nécessité flambe et que les réserves familiales s'amenuisent. Il est estimé que 24 pour cent des Ukrainiens vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 6,85 dollars par personne et par jour<sup>19</sup>, et une analyse réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait apparaître une hausse alarmante du taux de pauvreté parmi les enfants<sup>20</sup>. Le chômage<sup>21</sup> et le sous-emploi progressent dans tout le pays, les personnes déplacées à l'intérieur du pays étant le plus durement touchées, puisque près de 60 pour cent d'entre elles ont perdu leur emploi depuis l'intensification de la guerre, et les femmes étant plus susceptibles que les hommes de se trouver en situation de chômage<sup>22</sup>.
8. *Élimination de la malnutrition.* Avant la guerre, l'Ukraine avait accompli des progrès considérables en matière de lutte contre la malnutrition des mères, des nourrissons et des jeunes enfants. Toutefois, la perturbation de la production agricole et des chaînes d'approvisionnement a entraîné une réduction de la disponibilité d'aliments variés et nutritifs. La baisse régulière de la consommation de produits alimentaires de qualité risque de favoriser les carences nutritionnelles dans l'ensemble de la population, ce qui met en évidence la nécessité d'enrichir les aliments chaque fois que c'est possible. La Banque mondiale a estimé qu'en 2019, le taux de prévalence moyen de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans s'élevait à 26 pour cent<sup>23</sup>.
9. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Avant 2022, 13 millions d'Ukrainiens vivant en milieu rural pratiquaient une agriculture à petite échelle, contribuant ainsi à 32 pour cent de la production du secteur<sup>24</sup>. Les dommages infligés aux terres et aux infrastructures agricoles, l'abandon de certaines terres et le déplacement de populations rurales, auxquels est venue s'ajouter l'augmentation du coût des intrants (en particulier les engrais et les carburants), ont entraîné un déclin notable de la production alimentaire et une diminution des revenus agricoles contraignant parfois les plus petits producteurs à travailler à perte<sup>25,26</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 25 pour cent de la population rurale (plus de 40 pour cent dans les zones de la ligne de front) ont interrompu ou nettement réduit leur production alimentaire en conséquence du conflit<sup>27</sup>. Nombre d'agriculteurs ne sont pas en mesure de travailler en raison de la contamination généralisée de leurs terres par des munitions non explosées, en particulier dans les régions de Kharkiv, de Kherson et de Mykolaïv, où les moyens d'existence locaux sont fortement dépendants de l'agriculture<sup>28</sup>. Les jardins potagers demeurent une source importante d'alimentation – 28 pour cent des bénéficiaires de l'assistance alimentaire en

---

<sup>19</sup> Banque mondiale, Gouvernement ukrainien, Union européenne et Organisation des Nations Unies. 2024. *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment: February 2023–December 2023*.

<sup>20</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2023. Communiqué de presse: [War in Ukraine pushes generation of children to the brink, warns UNICEF](#).

<sup>21</sup> PAM. 2023. *The Local Economist – Ukraine Country Office. Monthly Economic Bulletin: November 2023*.

<sup>22</sup> OCHA. 2023. *Humanitarian Needs and Response Plan: Ukraine*.

<sup>23</sup> Banque mondiale. 2019. *Prévalence de l'anémie chez les enfants (% des enfants de moins de 5 ans) – Ukraine*.

<sup>24</sup> FAO. 2022. *Ukraine: Impact of the war on agriculture and rural livelihoods in Ukraine – Findings of a nation-wide rural household survey, December 2022*.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> PAM et Kyiv School of Economics. 2024. *Ukraine wheat flour and sunflower oil value chains: Analysis of value chains with a focus on smaller farmers and processors near the front line – Summary Report*.

<sup>27</sup> FAO. 2022. *Ukraine: Impact of the war on agriculture and rural livelihoods in Ukraine – Findings of a nation-wide rural household survey, December 2022*.

<sup>28</sup> Ibid.

nature fournie par le PAM les ayant mentionnés parmi leurs principales sources d'alimentation lors d'une enquête<sup>29</sup>.

10. *Systèmes alimentaires durables*. En dépit des dégâts considérables infligés à des infrastructures agricoles essentielles, liées notamment à l'irrigation, à l'entreposage, au machinisme, au matériel, à l'équipement et au transport, l'Ukraine demeure une exportatrice nette de produits alimentaires et contribue substantiellement à l'approvisionnement de la planète en denrées alimentaires. Néanmoins, le commerce transfrontalier par voie terrestre ou maritime est en deçà des capacités en raison de la suspension de l'Initiative de la mer Noire et de la fermeture de terminaux pour conteneurs, ce qui entraîne également une augmentation du coût des transports et de la logistique. Les conséquences sont dramatiques pour les ménages qui vivent de l'agriculture. Elles exercent en outre une pression considérable sur les ressources financières du Gouvernement et sur celles du secteur privé, et ont entraîné une hausse des cours des céréales à l'échelle mondiale, dont les pays les plus pauvres pâtissent au premier chef<sup>30</sup>.
11. Pour faire face à ces difficultés, les agriculteurs ont utilisé moins d'engrais, se sont tournés vers des semences moins coûteuses et ont reporté l'entretien du matériel, d'où des rendements réduits et une moindre qualité des récoltes. En dépit d'initiatives telles que les "corridors de solidarité" vers les pays de l'Union européenne et l'élargissement du dispositif Céréales en provenance d'Ukraine à l'appui des opérations humanitaires menées par le PAM partout dans le monde, le volume des exportations n'a pas encore retrouvé le niveau qui était le sien avant la guerre<sup>31</sup>.

#### **Progrès au regard des cibles associés à l'objectif de développement durable 17**

12. *Cohérence des politiques*. Avant que la guerre ne prenne de nouvelles proportions, le système de protection sociale de l'Ukraine était généralisé: 73 pour cent de la population recevaient au moins une allocation et l'ensemble des dépenses de protection sociale atteignaient un montant équivalent à 16 pour cent du PIB<sup>32</sup>. Comprenant des dispositifs avec cotisations, comme l'assurance sociale pour les personnes actives, et des prestations sans cotisation, comme l'assistance sociale et les subventions, le système ciblait certains groupes démographiques, notamment les enfants et les personnes handicapées. Pour gérer l'intensification des besoins humanitaires causée par la guerre, le Gouvernement a mis en place des programmes de soutien de grande envergure à l'intention des populations déplacées, tout en s'efforçant de maintenir en fonction les services essentiels et le système de protection sociale existants, et de préserver la stabilité économique. Cependant, la pression croissante s'exerçant sur les ressources financières du pays a conduit à un déficit budgétaire de 41 milliards de dollars en 2024<sup>33</sup>, empêchant le Gouvernement de fournir des prestations adéquates dans le cadre du filet de sécurité sociale. En conséquence, avec la recrudescence de la pauvreté et des besoins humanitaires, les ménages les plus vulnérables peinent de plus en plus à s'acheter des produits alimentaires et d'autres articles essentiels. En outre, les personnes qui travaillent dans le secteur informel – lequel représente 30 à

---

<sup>29</sup> PAM. 2023. *Ukraine: Post-Distribution Monitoring (PDM) – In-kind assistance (General Food Distribution)*.

<sup>30</sup> PAM et Kyiv School of Economics. 2024. *Ukraine wheat flour and sunflower oil value chains: Analysis of value chains with a focus on smaller farmers and processors near the front line – Summary Report*.

<sup>31</sup> Banque mondiale, Gouvernement ukrainien, Union européenne et Organisation des Nations Unies. 2024. *Ukraine: Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3): February 2022–December 2023*.

<sup>32</sup> Organisation internationale du Travail. 2021. *World Social Protection Report 2020–22: Social protection at the crossroads – in pursuit of a better future*.

<sup>33</sup> Ministère ukrainien des finances. 2023. Communiqué de presse: [Parliament of Ukraine Adopted State Budget for 2024](#) (en anglais uniquement) (2024).

40 pour cent du PIB de l'Ukraine – se heurtent à des difficultés pour bénéficier d'une protection sociale, faute d'avoir cotisé dans le système officiel<sup>34</sup>.

13. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, "le Plan-cadre de coopération") établi pour 2025-2029 et les instruments tels que la facilité pour l'Ukraine, ou encore le Plan pour l'Ukraine et le plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024, prennent acte de la nécessité de nouer des partenariats solides pour relever les défis de grande envergure auxquels le pays fait face, qu'il s'agisse de l'aide humanitaire ou du relèvement. Le PAM renforcera ses partenariats et sa coordination avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment les banques multilatérales de développement et l'Union européenne, à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les systèmes de sécurité alimentaire et de protection sociale, dans le respect du principe consistant à "reconstruire en mieux".

#### **1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim**

14. Selon le plan de réponse aux besoins humanitaires, plus de 3,3 millions de personnes appartenant à des communautés résidant aux abords de la ligne de front ont besoin d'une assistance humanitaire; en dépit des appels lancés de façon répétée pour l'établissement de couloirs humanitaires, l'accès aux civils résidant dans les zones contrôlées par la Fédération de Russie demeure insuffisant. Faute d'accès, il n'est pas possible de mener des évaluations dans ces zones, mais des constatations indicatives issues d'enquêtes et d'entretiens qualitatifs conduits par le PAM laissent penser que les besoins humanitaires, notamment sur le plan alimentaire, sont critiques et vont en s'aggravant plus une communauté est située près d'une zone de combats. La destruction généralisée d'infrastructures civiles et d'infrastructures fondamentales compromet gravement l'accès aux services et aux marchés essentiels et suscite de profondes inquiétudes en matière de sûreté et de sécurité. Il n'existe guère de moyens de gagner sa vie et, lorsque les marchés fonctionnent, les prix y sont souvent prohibitifs<sup>35</sup>.
15. La population civile fait face à de graves risques en matière de sûreté et de protection, notamment en raison de la poursuite des opérations militaires et de la présence de mines terrestres et de munitions non explosées. Les déplacements à l'intérieur du pays posent d'autres problèmes en matière de protection, notamment la perte des documents d'identité personnels et l'accès difficile aux services judiciaires. Les groupes les plus exposés aux risques en matière de protection sont les personnes handicapées, dont le nombre va croissant en raison de la guerre<sup>36</sup>, les personnes âgées et les groupes marginalisés, comme les personnes LGBTQIA+, les personnes vivant avec le VIH/sida, les minorités nationales et les Roms. Les populations déplacées qui n'ont pas les moyens financiers de se payer un hébergement privé ou ne peuvent être accueillies par une famille hôte résident dans des centres communaux et demeurent fortement dépendantes d'une aide externe pour satisfaire leurs besoins élémentaires<sup>37</sup>. On dénombre 111 500 personnes dans des centres communaux, répartis sur 2 595 sites<sup>38</sup>. En raison d'installations inadéquates, d'une accessibilité limitée et de la surpopulation, les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui résident dans les centres communaux, en particulier les personnes âgées, les personnes

---

<sup>34</sup> Commission européenne. 2023. *Ukraine 2023 Report*.

<sup>35</sup> PAM et REACH. 2024. *Brief: Ukraine Needs Assessment – a multi-sectoral look at areas close to or beyond the frontline*.

<sup>36</sup> International Disability Alliance. 2023. *The situation of persons with disabilities in the context of the war of aggression by Russia against Ukraine*.

<sup>37</sup> OCHA. 2023. *Humanitarian Needs and Response Plan: Ukraine*.

<sup>38</sup> Ibid.

handicapées et les ménages dirigés par une femme, sont de plus en plus exposées à la violence fondée sur le genre et à d'autres problèmes liés au genre et à la protection.

16. En dépit des efforts déployés par l'Ukraine pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, le conflit porte atteinte de façon disproportionnée aux droits des femmes et des filles, qui constituent 60 pour cent des populations déplacées<sup>39</sup>. Leur accès limité aux débouchés économiques et aux services essentiels et leurs faibles représentation et participation dans le cadre des processus de prise de décisions, en témoignent suffisamment. Le conflit se prolongeant, les femmes en viennent de plus en plus souvent à exercer seules la responsabilité de pourvoir aux besoins de leur famille. La proximité des zones de combats est certes l'un des principaux facteurs de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire, mais plusieurs groupes sociodémographiques sont exposés à un risque encore plus élevé d'insécurité alimentaire, notamment les personnes âgées qui reçoivent une pension d'un montant minimal, les personnes handicapées et les personnes grabataires, les familles dont le revenu est faible ou qui sont touchées par le chômage, les familles monoparentales dirigées par une femme, et les personnes ayant été déplacées de façon soudaine. L'accroissement des besoins est également manifeste au sein des groupes marginalisés comme les communautés roms, les personnes LGBTQIA+ et les personnes vivant avec le VIH/sida<sup>40</sup>.

## 2. Incidences stratégiques pour le PAM

### 2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

17. En février 2022, le PAM a engagé une opération d'urgence limitée pour faire face à la crise humanitaire en cours en Ukraine. Au fil des six premiers mois de la guerre, il a contribué à répondre aux besoins les plus urgents des personnes considérées comme vulnérables ou marginalisées, notamment celles qui venaient d'être déplacées ou qui se trouvaient à proximité des lignes de front. À cet effet, il a fourni une assistance alimentaire ou monétaire à plus de 3 millions de personnes par mois. En outre, il a appuyé l'intervention humanitaire globale en fournissant des services communs essentiels de logistique et de télécommunications à ses partenaires.
18. En 2023, le PAM a élargi la portée des opérations au titre du plan stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) pour l'Ukraine, en opérant une réorientation progressive le conduisant à privilégier les interventions fondées sur les marchés pour promouvoir la sécurité alimentaire et contribuer à la relance des marchés locaux, notamment grâce à la mise en place d'une assistance monétaire à usages multiples et à la distribution de bons-valeur. Sur la base des données d'expérience, il est apparu qu'il importait de continuer à répondre aux besoins humanitaires aigus tout en assurant un appui en parallèle par l'intermédiaire des filets de sécurité nationaux. Pour aider le Gouvernement à combler les lacunes recensées en matière d'assistance aux personnes les plus vulnérables, le PAM continuera de fournir un appui technique aux programmes nationaux tout en versant des compléments monétaires aux groupes de population vulnérables recensés dans le cadre des filets de sécurité sociale existants; il continuera également d'appuyer le programme de repas scolaires<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> CARE International. 2023. *Rapid Gender Analysis: Ukraine*.

<sup>40</sup> PAM. 2023. *Ukraine Needs Assessment: Food Security and Essential Needs – Analysis of data from the 2022 Ukraine Multisector Needs Assessment*.

<sup>41</sup> Socialprotection.org. 2023. *The state of the social protection system in Ukraine as it reaches the one-year mark of the conflict*.

19. Le PAM a intensifié son appui en faveur des acteurs des systèmes alimentaires en élargissant les réseaux locaux de détaillants, de producteurs, de négociants et de boulangeries auxquels il fait appel pour fournir les produits destinés aux rations en nature. Simultanément, sur la base de données factuelles nouvelles<sup>42</sup>, le PAM a lancé une initiative dont l'objectif est d'améliorer la capacité de production des petits exploitants agricoles et des communautés rurales en soutenant la remise en état des terres agricoles contaminées par des munitions non explosées. Il a également été un catalyseur clé de l'achat et de l'exportation de denrées alimentaires produites localement grâce à l'Initiative de la mer Noire et l'initiative Céréales en provenance d'Ukraine, pour garantir la continuité des exportations d'aliments à destination d'autres opérations humanitaires.
20. À mesure que s'intensifiait l'appui apporté par le Gouvernement aux populations déplacées, le PAM a réorienté le ciblage de l'assistance alimentaire non assortie de conditions au bénéfice de populations résidant dans des régions proches de la ligne de front plus difficiles à atteindre, en s'appuyant sur une collaboration efficace avec des organisations communautaires pour parvenir jusqu'à elles. En 2023, 80 pour cent des bénéficiaires de l'assistance alimentaire non assortie de conditions vivaient à moins de 50 kilomètres de la ligne de front.
21. Ces adaptations stratégiques fructueuses se poursuivront durant l'exécution du présent plan stratégique de pays provisoire (PSPP), pour lequel il a été tenu compte des enseignements tirés de l'expérience et des commentaires en retour des parties prenantes, en provenance des communautés, des partenaires et d'autres interlocuteurs. Le PAM préservera sa souplesse opérationnelle pour répondre aux besoins au fil de leur évolution dans un contexte imprévisible, tout en s'efforçant d'améliorer encore l'ancrage local de ses interventions. Il mettra aussi davantage l'accent sur la remise en état des moyens d'existence et le renforcement de la capacité de production, et œuvrera par l'intermédiaire des systèmes gouvernementaux et les appuiera, chaque fois que ce sera possible et approprié.

## **2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres**

22. Le présent PSPP est en harmonie avec le plan de réponse aux besoins humanitaires pour l'Ukraine de 2024, le Plan-cadre de coopération établi pour l'Ukraine pour 2025-2029 et le plan de relèvement national du Gouvernement ukrainien.
23. Le présent PSPP sera également cohérent avec d'autres stratégies et plans sectoriels, parmi lesquels:
  - le document sur les politiques sociales au service d'un relèvement inclusif en Ukraine (Organisation de coopération et de développement économiques, 2022);
  - l'initiative Perekhid, qui rattache les transferts monétaires à vocation humanitaire au système ukrainien de protection sociale réactif face aux chocs (Ministère de la politique sociale, 2022);
  - les recommandations d'experts issus de la société civile, formulées par les groupes de travail du Conseil national pour le relèvement de l'Ukraine;
  - le document établi par la Banque mondiale en 2022 sur les besoins actuels et futurs en matière de protection sociale en (*Ukraine Social Protection: Current & Future Needs* – Banque mondiale, 2022);

---

<sup>42</sup> FAO. 2022. *Ukraine: Impact of the war on agriculture and rural livelihoods in Ukraine – Findings of a nation-wide rural household survey, December 2022*; REACH. 2023. *2023 MSNA Bulletin: Ukraine*.

- le document établi par l'Organisation internationale du Travail sur l'avenir du système de pensions ukrainien – suffisance, couverture et durabilité (*Future of the Ukrainian Pension System – Adequacy, Coverage and Sustainability* – Organisation internationale du Travail, 2019);
- les réformes relatives à la nutrition scolaire en Ukraine (Ministère de l'éducation et des sciences et Cabinet de la Première Dame, 2021);
- la Nouvelle École ukrainienne: réformes éducatives axées sur la pédagogie du partenariat, de l'innovation, des nouvelles normes et des résultats d'apprentissage, l'autonomie des établissements scolaires et des enseignants et le financement de l'éducation (2018).

### **2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes**

24. L'élaboration du présent PSPP a été étayée par des concertations approfondies avec les ministères ainsi qu'avec les autorités régionales et locales, afin de prendre en compte et de compléter les politiques et priorités nationales et locales. Des consultations spécifiques menées avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des donateurs et des partenaires du développement, parallèlement à l'élaboration du Plan-cadre de coopération et du plan de réponse aux besoins humanitaires, ont garanti l'appui de l'ensemble du secteur au présent PSPP. Pour en déterminer l'orientation stratégique, des consultations et des discussions de groupe thématiques ont été conduites avec un groupe représentatif et diversifié de bénéficiaires et de partenaires coopérants, comptant notamment des représentants d'organisations communautaires spécialisées se consacrant aux personnes handicapées et d'organisations dirigées par des femmes.

## **3. Portefeuille stratégique du PAM**

### **3.1 Direction, orientations et impacts escomptés**

25. Le PAM demeure résolu à pourvoir aux besoins les plus urgents et les plus vitaux en matière de sécurité alimentaire des personnes touchées par une crise en Ukraine, en accordant la priorité aux populations qui résident au plus près de la ligne de front. Il y parviendra au moyen de quatre effets directs interconnectés, fondés sur la théorie du changement suivante:
- *Si* le PAM aide les populations touchées par une crise les plus vulnérables en Ukraine à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels aussi longtemps que durera la guerre,
  - *et* offre aux communautés et aux acteurs concernés la possibilité de tirer parti du relèvement et de la remise en état des actifs,
  - *et* appuie les efforts déployés par les acteurs concernés, notamment le Gouvernement ukrainien, pour renforcer leurs capacités de réaction face aux chocs,
  - *alors* l'insécurité alimentaire ne s'aggravera pas pendant la guerre et l'Ukraine sera plus apte à se relever une fois que la guerre sera terminée.
26. Dans le cadre d'une approche articulant action humanitaire, développement et paix, le PAM répondra aux besoins humanitaires immédiats et simultanément aux besoins liés à la sécurité alimentaire à long terme, afin de promouvoir la cohésion sociale dans un pays où la guerre n'a épargné personne. Cette approche comprend le renforcement des systèmes et structures nationaux, et par là même le renforcement de la capacité globale du pays à fournir des produits alimentaires à l'échelon régional et à l'échelle mondiale. Les programmes axés sur les moyens d'existence et la protection sociale ont été explicitement conçus de manière à garantir un transfert sans heurts de la responsabilité des opérations menées par le PAM aux autorités ukrainiennes compétentes ou aux communautés locales.

### **3.2 Effets directs du plan stratégique de pays provisoire, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles**

***Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les populations touchées par une crise en Ukraine, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après la crise***

27. L'effet direct 1 du PSPP consiste au premier chef à porter secours immédiatement aux personnes en situation de vulnérabilité et aux communautés touchées par la guerre, notamment grâce à la remise en état des actifs productifs nécessaires à la production alimentaire.

#### ***Effet direct stratégique du PAM***

28. L'effet direct 1 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

#### ***Domaine d'action privilégié***

29. L'effet direct 1 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

#### ***Harmonisation avec les priorités nationales***

30. L'effet direct 1 du PSPP est en harmonie avec l'objectif stratégique 1 du plan de réponse aux besoins humanitaires pour l'Ukraine de 2024, qui consiste à fournir en temps utile une assistance multisectorielle visant à sauver des vies et fondée sur des principes, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux personnes touchées par la guerre non déplacées et aux rapatriés, en garantissant leur sécurité et leur dignité. Il concorde également avec la stratégie nationale de 2023 en matière de lutte antimines<sup>43</sup>.

#### ***Produits escomptés***

31. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSPP:

- Produit 1.1: Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance alimentaire ou à une assistance de type monétaire qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels fondamentaux.
- Produit 2.1: Les communautés touchées par une crise tirent parti des efforts déployés pour remettre en état et reconstituer les actifs productifs, ce qui améliore leur accès à l'alimentation.

#### ***Activités essentielles***

*Activité1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise*

32. Le PAM continuera de fournir une assistance ciblée à dimension nutritionnelle et visant à sauver des vies aux populations touchées par une crise en Ukraine, au moyen de transferts de type monétaire ou d'une assistance alimentaire en nature conçus pour répondre aux besoins de populations touchées d'une manière différente. La priorité ira à l'assistance aux communautés les plus vulnérables résidant près des lignes de front, afin qu'elles puissent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats. Dans le cadre d'un ensemble élargi de services sociaux et sanitaires, le PAM apportera un appui aux personnes déplacées qui sont temporairement hébergées dans des bâtiments publics ou vivent dans des institutions, comme, entre autres, des centres collectifs, des structures médicales, des orphelinats et des hôpitaux.

---

<sup>43</sup> Gouvernement ukrainien. 2023. Communiqué de presse: [Ukraine presents draft Strategy, plans and needs for 2024 at meeting of sectoral working group on mine action](#) (en anglais uniquement).

33. Le PAM mettra la plateforme numérique "Building Blocks"<sup>44</sup> à la disposition de tous les partenaires des modules d'action groupée dans le domaine de l'aide humanitaire pour favoriser la conduite d'une intervention coordonnée et efficace en réduisant autant que possible les recouvrements superflus en matière d'assistance au niveau des ménages, quelle que soit la modalité retenue.
34. Si le PAM peut accéder aux populations touchées par une crise actuellement hors d'atteinte car résidant dans les zones contiguës à la ligne de front, la portée de cette activité sera probablement étendue. Dans un tel cas de figure, pour garantir la conduite d'interventions rapides et efficaces, le PAM s'assurera que des mesures de préparation ont été prises, comme le prépositionnement de vivres et la réalisation d'évaluations des besoins à distance. Conformément aux principes humanitaires<sup>45</sup> et à l'engagement pris par le PAM de ne laisser personne de côté, les actions de sensibilisation concernant l'accès des acteurs de l'aide humanitaire à ces populations seront intensifiées.

*Activité 2: Fournir une aide aux communautés touchées par une crise aux fins de la remise en état et du recouvrement d'actifs productifs*

35. Le PAM aidera les communautés rurales vulnérables à remettre en état et à restaurer les terres arables contaminées par des munitions non explosées, et les agriculteurs à reprendre la production en toute sécurité, ce qui aura pour conséquences de rétablir les moyens d'existence, de renforcer la résilience, de favoriser l'autosuffisance et de réduire la dépendance à long terme vis-à-vis de l'assistance humanitaire. Fondée sur le cadre de coordination établi par le Gouvernement ukrainien et sur un partenariat étroit avec la FAO et les partenaires spécialisés dans la lutte antimines, comme la Fondation suisse de déminage, l'activité 2 consistera à mener des initiatives de déminage ciblant les parcelles des ménages ruraux (d'une superficie comprise entre 0,5 et 2 hectares) et les petites exploitations agricoles avec pour double objectif de redonner aux populations l'accès à leurs terres en toute sécurité et de promouvoir la reconstitution des moyens d'existence des ménages.
36. En collaboration avec la FAO, le PAM utilisera les données cartographiques et démographiques pour recenser les terres agricoles antérieurement productives qui ne sont plus utilisées en raison des risques présentés par les munitions non explosées. Faisant appel à des approches communautaires participatives pour recenser les parcelles à l'échelon des ménages, le PAM déploiera des équipes d'évaluation non techniques qui seront chargées d'établir des cartes des mines ainsi que des munitions non explosées, y compris en procédant à des vérifications dans les zones où rien ne donne à penser qu'il s'en trouve. Le PAM dispensera une formation de sensibilisation à la lutte antimines à l'intention des femmes, des hommes et des enfants dans les zones concernées, afin de les familiariser avec les dangers associés aux munitions non explosées et de leur donner des conseils sur les façons de limiter au mieux les risques qu'elles présentent pour les personnes, les biens et l'environnement. Le PAM fournira aussi un appui à l'achat de matériel spécialisé de déminage fabriqué localement. Une fois qu'il aura été vérifié qu'une zone est exempte de toute munition non explosée, les ménages ruraux seront orientés vers des activités d'appui aux moyens d'existence correspondant à leurs besoins et à leurs priorités.

---

<sup>44</sup> PAM. Page d'accueil de la plateforme [Building Blocks](#) (en anglais uniquement).

<sup>45</sup> PAM. 2018. *Evaluation of WFP Policies on Humanitarian Principles and Access in Humanitarian Contexts*.

**Partenariats**

37. Le PAM agira en partenariat avec le Gouvernement, y compris au niveau infranational, en se coordonnant étroitement avec lui pour faire en sorte que les besoins humanitaires soient satisfaits et faciliter une prise en main progressive dans les programmes nationaux. Il continuera d'exploiter les structures de coordination locales et de se concerter avec les représentants des communautés locales pour garantir le respect de l'obligation de rendre compte, la participation et le renforcement du pouvoir d'action des personnes touchées, ainsi que l'efficacité pour ce qui est de pourvoir aux besoins essentiels des populations ciblées.
38. Le PAM collaborera avec d'autres entités des Nations Unies, des ONG, des organisations de la société civile et des partenaires du développement dans le cadre du groupe de travail sur l'assistance monétaire, du module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence et du groupe de travail sur la planification communautaire au service de solutions et d'un relèvement durables, de manière à assurer des synergies et une complémentarité dans le contexte de l'apport de l'assistance. Le PAM continuera de jouer un rôle actif dans les structures interorganisations et de collaborer avec divers acteurs spécialisés dans le cadre des forums interorganisations spécifiquement axés sur la problématique femmes-hommes et la protection, des modules, et des groupes de travail sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'inclusion du handicap et la responsabilité à l'égard des populations touchées.
39. Le PAM travaillera en collaboration étroite avec le Ministère de l'économie, le Service d'urgence de l'État, le sous-groupe de travail sur la lutte antimines du module de la protection et le Bureau de la Coordinatrice résidente afin d'intensifier la remise en état des terres agricoles, et avec d'autres partenaires nationaux en matière de lutte antimines, pour renforcer les capacités locales et assurer la durabilité des activités menées.

**Hypothèses**

40. Le PAM se fonde sur l'hypothèse que la situation politique et les conditions de sécurité permettront de disposer de l'accès requis pour fournir l'assistance; que le renforcement progressif des capacités du Gouvernement permettra au PAM de réduire peu à peu la couverture de l'assistance alimentaire et monétaire d'urgence; que les partenaires de la lutte antimines pourront accéder en toute sécurité aux terres contaminées par des munitions non explosées; et que les ressources financières disponibles seront suffisantes pour permettre la conduite d'une intervention efficace.

**Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

41. Aussi longtemps que le conflit perdurera et que le Gouvernement aura besoin d'un appui pour faire face aux besoins en matière de sécurité alimentaire, le PAM continuera de fournir une assistance. Toutefois, il s'efforcera de réduire l'ampleur des besoins humanitaires en recherchant activement des possibilités de reclasser les personnes dépendantes de l'aide humanitaire, au moyen d'approches à long terme plus adaptées, notamment la participation à des activités axées sur les moyens d'existence ou l'inclusion dans des programmes d'assistance sociale publics élargis.
42. Si la guerre venait à se terminer au cours de la période d'exécution prévue pour le présent PSPP, le PAM se concerterait avec le Gouvernement en vue de convenir d'un échéancier approprié pour le transfert de la responsabilité des programmes aux pouvoirs publics et aux partenaires.

***Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2027, les acteurs des systèmes alimentaires et les communautés touchées par une crise en Ukraine contribuent au relèvement économique inclusif et à la remise en état des systèmes alimentaires qui visent à faire face aux besoins en matière de moyens d'existence, d'alimentation et de nutrition et en tirent profit***

43. Le PAM mènera des activités de renforcement des capacités et d'appui technique à l'intention des acteurs clés du système alimentaire ukrainien, en optimisant l'impact positif de ses investissements dans le pays, y compris les ressources allouées aux programmes exécutés au niveau local et à l'échelle mondiale.

***Effet direct stratégique du PAM***

44. L'effet direct 2 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

***Domaine d'action privilégié***

45. L'effet direct 2 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

***Harmonisation avec les priorités nationales***

46. L'effet direct 2 du PSPP est en concordance avec l'objectif stratégique II (effet 2) du Plan-cadre de coopération relative à la croissance économique inclusive (D'ici à 2029, les populations tirent profit d'un relèvement économique solide et ont accès à un travail décent, avec une participation inclusive à la vie active, une amélioration de la productivité et une réduction des disparités régionales).

***Produits escomptés***

47. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSPP:
- Produit 3.1: Les acteurs des systèmes alimentaires et les communautés touchées par une crise bénéficient de transferts de ressources et sont dotés de capacités et de compétences renforcées pour être en mesure de remettre en état les actifs et d'intensifier l'intégration et le relèvement des systèmes alimentaires, ce qui se traduit par une amélioration des moyens d'existence.
  - Produit 4.1: Les populations touchées par une crise partout dans le monde tirent profit de l'achat, du transport, de la transformation et de l'exportation de denrées alimentaires produites en Ukraine, en lien avec le relèvement économique du pays.

***Activités essentielles***

*Activité 3: Fournir un appui, sous la forme d'une assistance directe, du renforcement des capacités, de l'élaboration de politiques ou du recouvrement ou de la création d'actifs, en vue d'améliorer les moyens d'existence des acteurs des systèmes alimentaires et des communautés touchées par une crise*

48. Le PAM travaillera aux côtés des communautés pour protéger et améliorer les moyens d'existence et renforcer le potentiel de génération de revenus des ménages, afin d'empêcher ces communautés de s'enfoncer davantage dans la pauvreté ou de recourir à des mécanismes de survie préjudiciables. Dans le cadre de démarches communautaires participatives, le PAM recensera avec les communautés les besoins les plus urgents de divers groupes vulnérables, notamment les ménages dirigés par une femme, les personnes handicapées, les membres de groupes marginalisés tels que les Roms, les personnes LGBTQIA+ et les personnes vivant avec le VIH/sida. Il proposera des ensembles de mesures adaptées, alliant des subsides en faveur des moyens d'existence et une assistance technique, pour aider les ménages en contribuant à répondre à leurs besoins en matière d'alimentation, de moyens d'existence et de formation.

49. Pour les ménages exerçant des activités de production alimentaire à petite échelle, le PAM appuiera la création et l'entretien d'actifs axés sur les moyens d'existence agricoles et favorisera l'établissement de liens avec les marchés locaux. Les communautés et ménages ciblés incluront ceux qui reçoivent un appui dans le cadre des initiatives de remise en état d'actifs agricoles menées au titre de l'activité 2, ce qui encouragera les ménages à reprendre des activités productives une fois leurs terres remises en état. Le PAM dispensera des formations agricoles et professionnelles afin de remédier aux lacunes en matière de compétences et de capacités dues à l'évolution des conditions économiques du fait de la guerre, et d'améliorer l'accès au marché du travail. Les activités de formation ouvriront la voie aux programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes, et le PAM tirera parti des activités axées sur les moyens d'existence pour promouvoir l'inclusion et la participation active de groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées et les ménages dirigés par une femme. Enfin, le PAM prévoit d'améliorer les programmes axés sur les moyens d'existence et d'affiner la mobilisation des partenaires en se fondant sur de nouvelles analyses de contexte réalisées au niveau infranational.

*Activité 4: Assurer des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique et réaliser des investissements à l'intention des acteurs des systèmes alimentaires, des exportateurs et des systèmes d'appui ukrainiens*

50. En centrant ses efforts sur les systèmes alimentaires et sur l'aptitude des principales parties prenantes des filières, à toutes les étapes, à améliorer la production globale et la capacité du secteur en matière de transformation, le PAM financera des investissements et renforcera les capacités existantes de façon ciblée, dans le but de perfectionner les compétences et la base de connaissances des acteurs des filières en ce qui concerne la sécurité sanitaire, la traçabilité et l'enrichissement des aliments, ainsi que l'accès aux ressources financières. L'assistance technique du PAM portera principalement sur les pratiques optimales en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement, le contrôle de la qualité, les procédures d'enrichissement et de certification et comportera la recherche de solutions originales avec les parties prenantes nationales. Tous ces efforts visent la création de produits et de services de haute valeur, susceptibles d'être commercialisés à des prix plus élevés et d'offrir des marges supérieures aux marchés locaux, et conformes aux normes internationales les plus exigeantes afin que les exportations s'en trouvent facilitées. Le PAM appuiera en priorité les entreprises qui sont essentielles pour l'économie locale et ont été touchées au premier chef par le conflit, comme les boulangeries, les magasins de détail et autres petites entreprises.
51. Le PAM aidera également le Gouvernement en ce qui concerne le savoir-faire technique et la production de données factuelles en lien avec les systèmes alimentaires nationaux, notamment l'exportation de produits agricoles dans le cadre de l'initiative Céréales en provenance d'Ukraine. Plus spécifiquement, le PAM appuiera l'achat, le transbordement et la transformation des produits de base essentiels destinés à être exportés pour être utilisés dans le cadre des opérations qu'il mène partout dans le monde. Cette démarche viendra compléter les mécanismes d'achat et d'approvisionnement mondiaux existants et rendra nécessaire l'adoption de mesures concrètes en Ukraine, pour que les exportations de produits alimentaires ukrainiens soient conformes aux normes internationales.

### **Partenariats**

52. L'appui apporté par le PAM aux systèmes alimentaires sera fondé sur des données factuelles et mis en œuvre en coopération étroite avec le Ministère de la politique agricole et de l'alimentation, le Ministère des affaires étrangères, le Cabinet du Président et les acteurs concernés des filières alimentaires. Pour améliorer la transformation, le regroupement, la production ainsi que la fourniture d'intrants, le PAM œuvrera avec des entités du secteur privé, notamment des institutions financières internationales et locales et de petites et grandes entreprises agricoles, avec pour objectifs d'accroître les capacités des acteurs des filières alimentaires et de créer des liens avec des acteurs du secteur privé. Le PAM collaborera aussi avec la FAO, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires du module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, et se concertera avec ses interlocuteurs et partenaires au sein des administrations locales pour garantir l'adhésion à ses interventions axées sur les moyens d'existence et la pérennité de celles-ci.

### **Hypothèses**

53. La réussite de la mise en œuvre suppose la stabilité des conditions de sécurité et des financements. Le PAM se fonde sur l'hypothèse que les principaux couloirs d'exportation demeureront viables et que la production agricole continuera d'être excédentaire.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

54. Le PAM travaillera aux côtés des particuliers, des ménages et des communautés pour améliorer leur capacité d'adaptation et leur sécurité alimentaire, nutritionnelle et économique. Les activités visant à renforcer les capacités des acteurs des systèmes alimentaires sont conçues pour permettre au PAM de se retirer de l'Ukraine à terme, grâce au transfert de la responsabilité des activités clés aux associations nationales, aux ministères et à des entités du secteur privé – en veillant à ce que les marchés fonctionnent correctement et permettent de satisfaire les besoins nutritionnels divers des populations vulnérables, tant en Ukraine qu'à l'extérieur, tout en contribuant au relèvement économique du pays.

### **Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2027, le Gouvernement ukrainien et ses partenaires sont dotés de capacités renforcées de réaction face aux chocs pour venir en aide aux populations vulnérables**

55. Le PAM a pour objectif d'améliorer la réactivité du système de protection sociale face aux chocs et d'aider les administrations locales à assurer et à étendre les principaux services et avantages sociaux, notamment la fourniture de repas scolaires et le versement de compléments de prestations sociales aux personnes les plus touchées par le conflit, en particulier lorsque le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir un tel appui en raison des contraintes budgétaires.

### **Effet direct stratégique du PAM**

56. L'effet direct 3 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

### **Domaine d'action privilégié**

57. L'effet direct 3 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

### **Harmonisation avec les priorités nationales**

58. L'effet direct 3 du PSPP concorde avec l'objectif stratégique I (effet 1) du Plan-cadre de coopération, sur le capital humain et la dynamique de la population (D'ici à 2029, les personnes, en particulier les groupes vulnérables, bénéficient d'investissements plus importants dans le capital humain et d'un accès plus équitable à des services sociaux et à des systèmes de protection sociale plus solides). Il appuie également le plan de relèvement du Gouvernement, en particulier son programme visant à garantir une politique sociale ciblée et efficace, à moderniser le système de versements de subsides ciblés, à instaurer une composante cumulative pour le système national de pensions, à mettre au point un écosystème complet pour la protection de l'enfance, à élaborer des programmes d'appui à l'intégration des réfugiés et des anciens combattants, et à rationaliser les réglementations existantes en matière d'immigration.

### **Produits escomptés**

59. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSPP:

- Produit 5.1: Les écoliers reçoivent des repas dans leur établissement scolaire, ce qui contribue à la satisfaction de leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
- Produit 6.1: Le Gouvernement et les partenaires peuvent compter sur des filets de sécurité, des systèmes de protection sociale et des capacités renforcés et réactifs face aux chocs.
- Produit 6.2: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons ciblés reçoivent des compléments en espèces sous la forme de prestations sociales, qui s'ajoutent aux transferts déjà assurés par l'État et garantissent que leurs besoins essentiels sont satisfaits.

### **Activités essentielles**

*Activité 5: Aider le Gouvernement à fournir des repas scolaires, notamment grâce à une assistance directe et à des activités de renforcement des capacités*

60. Le PAM collaborera avec le Gouvernement pour combler les lacunes de la couverture du programme national d'alimentation scolaire, en ciblant les écoliers touchés par le conflit, notamment ceux qui ont été déplacés, qui sont handicapés ou qui appartiennent à des communautés marginalisées, et en veillant à ce qu'ils aient accès à des repas scolaires qui répondent à leurs besoins nutritionnels. En application de cet accord, qui a été conclu au niveau national, les dépenses engagées par les établissements scolaires ciblés aux fins de la fourniture des repas scolaires et de l'amélioration des menus, ainsi que les subventions qu'ils auront versées en complément de la contribution des parents au financement des repas scolaires, leur seront remboursées. Le PAM encouragera l'achat d'aliments frais et nutritifs produits localement lorsque ce sera possible, ce qui contribuera à injecter des ressources financières dans l'économie locale et renforcera du même coup les systèmes alimentaires locaux et nationaux.
61. Le PAM s'emploiera aussi à améliorer le programme national d'alimentation scolaire sur le plan technique grâce au développement ou au perfectionnement des mécanismes de communication de l'information et de versement existants, à la mise en place de stratégies de suivi et à l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

*Activité 6: Fournir un appui au Gouvernement, notamment sous la forme d'une assistance directe et du développement des capacités, et offrir des prestations sociales aux populations ciblées*

62. Dans le but de prévenir l'accroissement des besoins humanitaires, auquel il faudrait répondre au titre de l'effet direct 1 du PSPP, le PAM fournira une assistance monétaire sous la forme de compléments aux prestations sociales, à l'intention des personnes les plus vulnérables, dont la capacité à satisfaire leurs besoins essentiels a été diminuée par le conflit. Ces compléments qui seront versés comme une enveloppe supplémentaire dans le cadre des programmes nationaux de filets de sécurité sociale existants aideront le Gouvernement à combler l'écart entre les prestations dont une personne bénéficie déjà et le montant des dépenses minimales qu'elle doit effectuer pour couvrir ses besoins essentiels.
63. Le PAM fournira au Ministère de la politique sociale un appui technique sur l'emploi des outils numériques de manière à remédier aux lacunes en matière de données et au manque d'exactitude de ces dernières, en améliorant l'interopérabilité entre bases de données pour affiner le ciblage et faciliter l'orientation des dossiers entre les différents services.
64. Grâce à une initiative menée en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le Ministère de la politique sociale, la Banque mondiale et les partenaires du développement, le PAM dispensera des conseils de politique générale et une assistance technique au ministère pour améliorer la réactivité du système de protection sociale face aux chocs et appuyer les réformes en cours, notamment en participant à l'initiative Perekhid.

### **Partenariats**

65. Le PAM travaillera en collaboration étroite avec des entités compétentes des Nations Unies, dont l'UNICEF, ainsi qu'avec des partenaires du développement et des organisations de la société civile, pour recenser les domaines dans lesquels il sera nécessaire de procéder à une analyse approfondie afin de définir les modalités de l'exécution des programmes et de l'apprentissage en matière d'action publique à l'appui des programmes gouvernementaux.
66. Le PAM tirera parti du pouvoir de mobilisation de la Coalition pour l'alimentation scolaire, établie lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021<sup>46</sup>, notamment pour trouver des modes de financement durables et pour renforcer la visibilité au niveau régional du programme national d'alimentation scolaire. Il collaborera avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational et constituera des partenariats stratégiques avec les ministères chargés de la politique sociale, de l'éducation et de la santé et avec le Cabinet de la Première Dame pour combler les lacunes en matière de couverture, de suffisance et d'exhaustivité des prestations sociales, et assurer la qualité nutritionnelle des repas scolaires dans le cadre de la réforme de la nutrition à l'école.

### **Hypothèses**

67. Le succès de la mise en œuvre dépendra de la stabilité des conditions de sécurité et de la disponibilité des ressources financières nécessaires. Le PAM se fonde sur l'hypothèse que le Gouvernement aura les moyens financiers et techniques d'améliorer progressivement la couverture et le montant des prestations sociales en lien avec l'accroissement des besoins.

---

<sup>46</sup> Voir la page d'accueil de la [Coalition pour l'alimentation scolaire](#) (en anglais uniquement).

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

68. L'appui technique, opérationnel et financier apporté par le PAM au système de protection sociale est limité dans le temps et établi à hauteur d'un montant des prestations qui permet de combler efficacement les lacunes tout en rendant possible le transfert de la responsabilité du dispositif au Gouvernement avant la fin du présent PSPP. À l'appui du programme de réforme du Gouvernement, la stratégie de transition du PAM est axée sur le renforcement de la capacité des institutions publiques à assurer une protection sociale réactive face aux chocs, ce qui permettra au Gouvernement d'assumer progressivement en intégralité l'exécution des activités, tandis que le PAM continuera de mobiliser et de sensibiliser les partenaires du développement et d'autres acteurs aux fins du financement des adaptations requises. En collaboration étroite avec le Ministère de l'éducation et des sciences et dans le cadre de la réforme de la nutrition à l'école, le PAM examinera les façons dont certains acteurs non étatiques pourraient contribuer à l'avenir à l'exécution et au financement du programme national d'alimentation scolaire<sup>47</sup>. L'assistance fournie par le PAM à l'appui de ce programme est de nature temporaire; le PAM s'attend à ce qu'une fois la situation humanitaire améliorée, le Gouvernement s'attache à nouveau à respecter les engagements qu'il avait pris avant le conflit, mais avec l'appui de systèmes et de processus plus performants.

### **Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Ukraine sont dotés toute l'année de capacités renforcées pour venir en aide aux populations touchées par une crise**

69. Le PAM fournira des services communs et des compétences spécialisées essentiels aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour permettre l'apport en temps voulu d'une assistance efficace et efficiente aux personnes dans le besoin partout en Ukraine.

### **Effet direct stratégique du PAM**

70. L'effet direct 4 du PSPP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

### **Domaine d'action privilégié**

71. L'effet direct 4 du PSPP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

### **Harmonisation avec les priorités nationales**

72. Les activités de coordination et de gestion de l'information et la prestation de services communs fiables concourent à la mise en œuvre du plan de réponse aux besoins humanitaires pour l'Ukraine de 2024.

### **Produits escomptés**

73. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSPP:
- Produit 7.1: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs de logistique assurés par l'intermédiaire du module de la logistique.
  - Produit 7.2: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs assurés par l'intermédiaire du module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence.

---

<sup>47</sup> Ministère de l'éducation et des sciences et Cabinet de la Première Dame. 2021. Page Web sur [les réformes de la nutrition à l'école en Ukraine](#) (en ukrainien uniquement).

- Produit 8.1: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs de télécommunications assurés par l'intermédiaire du module des télécommunications d'urgence.
- Produit 9.1: Les populations touchées par une crise qui sont ciblées par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recueillent les fruits de la gestion commune des informations et des autres services et compétences spécialisés utilisés pour fournir une assistance visant à sauver des vies.

### **Activités essentielles**

*Activité 7: Assurer des services délégués à l'intention de la communauté et des acteurs de l'aide humanitaire et du développement par l'intermédiaire du module de la logistique et de celui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence*

74. Le PAM appuiera la coordination logistique et renforcera les échanges d'informations entre les acteurs de l'aide humanitaire, en apportant un soutien logistique lorsque les options reposant sur le secteur public ou le secteur privé ne seront pas envisageables, ce qui aura pour effet d'optimiser l'utilisation faite des ressources disponibles et de réduire autant que possible les doubles emplois. Sous la houlette du module de la logistique, le PAM collaborera avec les parties prenantes compétentes pour garantir le passage en toute sécurité des convois interorganisations composés de camions du PAM en vue d'accéder à des zones reculées, situées à proximité de la ligne de front. Le PAM dispensera une formation à la logistique pour renforcer les capacités des organisations humanitaires en la matière.
75. En sa qualité d'organisme chef de file du module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, le PAM appuiera la coordination d'ensemble de l'intervention, notamment en répondant aux demandes d'assistance alimentaire formulées par le Gouvernement et d'autres acteurs et en offrant un appui et des indications stratégiques aux partenaires et aux organisations locales. Il assurera la coordination, aux niveaux local, régional et national, en veillant à l'application systématique des normes et directives et en soutenant l'élaboration d'évaluations et d'autres produits d'information et leur diffusion.

*Activité 8: Fournir des services de télécommunications d'urgence à la communauté et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement*

76. Le PAM continuera de fournir des services de télécommunications à d'autres entités des Nations Unies et à des ONG en mettant en place des plateformes humanitaires près de la ligne de front, dans des sites où les installations et services de télécommunications sont endommagés. Lorsque ce sera possible, tout sera fait pour étendre aux populations touchées l'accès à l'Internet afin de préserver et d'améliorer leur accès à l'information et aux services visant à sauver des vies. En sa qualité d'organisme chef de file du module des télécommunications d'urgence, le PAM apportera un appui aux convois humanitaires, en veillant à garantir la sûreté des communications entre le personnel de sécurité des Nations Unies et les convois acheminant l'assistance le long de la ligne de front.

*Activité 9: Fournir des services à la demande aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement*

77. Le PAM fournira des services partagés dans le cadre de la stratégie des Nations Unies relative aux activités d'appui; il mettra notamment à disposition des locaux et des services partagés pour accroître les gains d'efficacité et réduire les dépenses opérationnelles des acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Il fournira aussi aux partenaires des logiciels, des systèmes et des services à la demande de transferts monétaires afin de rationaliser la coordination de l'intervention humanitaire, ainsi que d'autres services en fonction des besoins.

### **Partenariats**

78. Le PAM collaborera avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour assurer la continuité de la prestation de services communs et de la gestion des données, et accroître ainsi la fiabilité et l'efficacité de l'ensemble de l'intervention.

### **Hypothèses**

79. Pour que l'effet direct 4 du PSPP se concrétise, il est supposé que les communautés de l'aide humanitaire et du développement continueront à solliciter des services.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

80. Une fois que la prestation de services aura retrouvé un niveau suffisant à l'échelle nationale et que le Gouvernement aura rétabli sa capacité de coordination, le PAM mettra progressivement fin à sa propre prestation de services.

## **4. Modalités d'exécution**

### **4.1 Analyse des bénéficiaires**

81. Compte tenu de l'assistance fournie par le Gouvernement et d'autres entités aux populations touchées par une crise, l'objectif du présent PSPP est de venir en aide à 2,3 millions de bénéficiaires, sur la base d'une stratégie de ciblage fondée sur des données factuelles, combinant le ciblage géographique et la caractérisation de la vulnérabilité au niveau des ménages. Le ciblage sera réalisé en coordination avec le module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence pour optimiser la portée collective des activités menées et éviter les doubles emplois.
82. Au titre de l'activité 1 et pendant la période de trois ans couverte par le PSPP, le PAM prévoit de venir en aide à plus de 1,3 million de personnes, en ciblant les populations en situation d'insécurité alimentaire dans les neuf régions les plus touchées par le conflit, près de la ligne de front. Il se dotera des moyens de venir en aide à 300 000 personnes supplémentaires au cas où la nécessité s'en ferait sentir. L'assistance visera les personnes qui ont été récemment déplacées ou évacuées ou qui ont subi un choc important, comme la perte d'un soutien de famille. Le PAM ciblait initialement 1,1 million de personnes en 2025, mais il prévoit de ramener le nombre de bénéficiaires ciblés à moins de 800 000 d'ici à 2027, à mesure que les capacités d'intervention au niveau local se développeront.
83. Au titre de l'activité 2, le PAM prévoit de prêter assistance à jusqu'à 90 000 personnes dans les communautés rurales dont la capacité à produire des denrées alimentaires est compromise par la présence de munitions non explosées. Le PAM ciblera les communautés sur la base du taux de prévalence des terres agricoles contaminées par des munitions non explosées et de la proportion de personnes susceptibles d'avoir recours à des stratégies de survie préjudiciables.
84. Au titre de l'activité 3, le PAM ciblera un nombre maximal de 80 000 personnes sélectionnées sur la base d'évaluations de leurs besoins relatifs aux moyens d'existence et de consultations menées avec des partenaires locaux. Les groupes cibles seront notamment les ménages touchés par la perte de moyens d'existence, dont les membres se sont lancés dans la production ou l'agriculture à petite échelle, et ceux qui ont besoin d'acquérir des compétences ou d'améliorer celles qu'ils possèdent déjà pour accéder au marché du travail. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés. Le PAM a tablé initialement sur 17 500 participants en 2025, mais il prévoit que ce nombre pourrait plus que doubler d'ici à 2027, à mesure que les activités de déminage et de reconstruction progresseront.

85. Au titre de l'activité 5, le PAM ciblera 200 000 écoliers, qui recevront des repas scolaires quotidiens du début à la fin de l'année scolaire. Les écoles qui bénéficieront d'une assistance à titre prioritaire seront recensées conjointement par le PAM et les administrations locales et au moyen de la conduite d'enquêtes sur les besoins dans les établissements.
86. Au titre de l'activité 6, le PAM prévoit de venir en aide à 920 000 personnes, en ciblant 700 000 personnes par mois en 2025 et en ramenant progressivement ce nombre à 500 000 d'ici à 2027. Le PAM apportera son assistance aux personnes qui reçoivent déjà des prestations sociales de l'État ukrainien mais qui, en raison de la guerre, sont de plus en plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire. Les bénéficiaires seront, entre autres, les personnes âgées dont le revenu est faible, les personnes handicapées et les ménages ayant perdu des soutiens de famille. Le PAM se concertera avec le Gouvernement pour recenser les bénéficiaires de prestations sociales qui présentent le déficit de ressources le plus important et sont le plus susceptibles de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire.
87. Le PAM mettra en place une plateforme d'enregistrement des bénéficiaires conforme aux exigences institutionnelles, où seront stockées des informations relatives aux caractéristiques des bénéficiaires et les données requises pour éclairer et faciliter la transition des bénéficiaires d'une modalité ou d'une activité à une autre, et où les cas d'exclusion pourront faire l'objet d'un suivi. La plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE) sera utilisée et intégrée à d'autres outils institutionnels d'enregistrement et de déduplication, notamment le système de transferts monétaires "Building Blocks".

#### **4.2 Transferts**

88. Fort des atouts qui lui sont propres, tant en matière de transferts en nature que de transferts de type monétaire, le PAM préservera la souplesse nécessaire pour être à même de passer d'une modalité à l'autre s'il y a lieu, au fil de l'évolution de la guerre et de son impact sur les besoins des personnes et leur accès au marché.
89. Au titre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire non assortie de conditions, soit en nature soit sous la forme de transferts de type monétaire. Dans les zones où la fonctionnalité des marchés restera précaire, le PAM fournira un assortiment alimentaire en nature diversifié, comprenant de la farine de blé enrichie et de l'huile végétale, et conçu pour couvrir 60 pour cent des besoins quotidiens en kilocalories, compte tenu de l'aptitude des ménages à satisfaire en partie leurs besoins alimentaires essentiels; les denrées seront achetées par l'intermédiaire de fournisseurs locaux pour soutenir les petits exploitants agricoles et les producteurs locaux.
90. S'agissant des personnes récemment déplacées ou dépourvues de moyens de cuisiner, le PAM leur distribuera des repas prêts à consommer et du pain en quantité suffisante pour une durée moyenne de cinq jours. S'il le juge possible et approprié, il fera passer les bénéficiaires de la distribution des repas prêts à consommer à un dispositif d'assistance en nature ou sous forme de transferts de type monétaire.
91. Lorsque les marchés seront fonctionnels et stables, l'assistance alimentaire sera fournie sous la forme de transferts de type monétaire, notamment des aides en espèces ou en bons-valeur non assorties de condition. Le montant des transferts monétaires en fonction du secteur est fixé sur la base de données d'évaluation concernant le déficit auquel font face les 20 pour cent de ménages les plus pauvres pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses alimentaires. Les transferts monétaires à usages multiples ont vocation à répondre aux besoins élémentaires pendant trois mois et leur montant est harmonisé avec celui de l'aide allouée par les partenaires du groupe de travail sur l'assistance monétaire.

92. Le PAM continuera de fournir à certaines institutions des produits alimentaires de base, dont la liste aura été dressée en concertation avec les parties prenantes, d'autres entités des Nations Unies et les autorités locales. Supposant que la stabilité économique et la fonctionnalité des marchés vont aller en s'améliorant, le PAM prévoit de se tourner vers des solutions fondées sur les marchés qui permettront aux institutions d'acheter des produits de base localement, d'en négocier le prix et d'en diversifier la nature.
93. Au titre de l'activité 2, le PAM mènera des activités de renforcement des capacités, concernant notamment le déminage et la formation à la conduite d'activités de sensibilisation aux risques présentés par les mines.
94. Au titre de l'activité 3, en concordance avec le montant des transferts fournis par d'autres partenaires du sous-module des moyens d'existence, le PAM versera aux ménages des subsides en faveur des moyens d'existence, d'un montant de 700 dollars, et leur offrira des formations et d'autres formes d'appui technique.
95. Au titre de l'activité 5, la fourniture des repas scolaires aux écoliers reposera sur le versement de transferts monétaires aux écoles, afin que celles-ci achètent les denrées alimentaires nécessaires. Le montant des transferts sera calculé sur la base du coût moyen d'un repas chaud servi dans un établissement scolaire ukrainien.
96. Les sommes versées en complément des prestations sociales au titre de l'activité 6 viendront s'ajouter aux prestations assurées au titre du filet de sécurité sociale déjà mis en place par le Gouvernement, et permettront de couvrir le déficit constaté entre le montant perçu par une personne et le montant minimal nécessaire pour qu'elle puisse satisfaire ses besoins essentiels. Les aides seront virées sur le compte des bénéficiaires par l'entremise de prestataires de services financiers; s'agissant des ménages n'ayant pas accès à des services bancaires, les espèces seront remises en main propre par les partenaires du PAM.

#### **4.3 Capacité du bureau de pays et profil du personnel**

97. Pour préserver la souplesse des opérations, favoriser le suivi et la supervision efficaces des opérations et être en mesure d'épauler les partenaires et interlocuteurs locaux, le PAM maintiendra la forte présence sur le terrain qu'il a établie au titre du PSPP-T, avec le bureau de pays à Kyïv et quatre bureaux de terrain situés à Dnipro, Kyïv, Lviv et Odessa.
98. Les femmes représentent 44 pour cent des effectifs du PAM en Ukraine et 46 pour cent du personnel recruté sur le plan national. Pendant la période couverte par le présent PSPP, le PAM s'efforcera de recruter des employés au niveau national et d'en développer les compétences, afin qu'ils occupent davantage de postes de responsabilité et pour réduire autant que possible la dépendance vis-à-vis du personnel temporaire. Le PAM continuera de promouvoir activement l'inclusion au stade du recrutement et de veiller au respect de la parité femmes-hommes.

#### **4.4 Partenariats**

99. Fort de la coopération solide établie avec le Gouvernement, le PAM renforcera encore ses partenariats avec les ministères clés et d'autres institutions nationales pour garantir la cohérence de l'action avec les priorités nationales. Il œuvrera avec le Ministère de la politique agricole et de l'alimentation et avec le Service d'urgence de l'État, ainsi qu'avec la FAO, au renforcement des systèmes alimentaires, avec les ministères chargés de l'éducation et de la santé dans le cadre d'activités liées à l'alimentation scolaire, et avec le Ministère de la politique sociale au titre de l'appui à la protection sociale.

100. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, le PAM coordonnera et optimisera l'intervention humanitaire et intégrera l'action concernant la sécurité alimentaire avec les priorités globales en matière de relèvement et de développement définies dans les cadres et plans des Nations Unies. En particulier, il mettra en œuvre les activités 2, 3 et 4 en collaboration étroite avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale pour les migrations, de manière à exploiter les atouts de chacune de ces entités. Il collaborera étroitement avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au titre des activités 5 et 6, en veillant à assurer la complémentarité dans le contexte de l'assistance technique fournie au Gouvernement et en appuyant la mise en œuvre d'un ensemble intégré de mesures d'appui au profit des écoliers et des bénéficiaires de prestations de protection sociale. Le PAM continuera à collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour la population pour lutter contre la violence fondée sur le genre, en améliorant l'état nutritionnel des personnes ayant survécu à ce type de violence et en atténuant le risque de les voir recourir à des stratégies de survie préjudiciables; à cet effet, il fera distribuer des vivres aux abris et structures sécurisés accueillant les victimes, qui sont gérés par le Fonds des Nations Unies pour la population.
101. Le PAM continuera de s'en remettre à ses partenaires coopérants pour assurer la distribution de l'assistance en nature dans les zones proches de la ligne de front et appuyer le dialogue avec les communautés et l'obtention de commentaires en retour de la part des bénéficiaires par l'intermédiaire de services d'assistance, de permanences téléphoniques, de consultations communautaires et d'autres mécanismes communautaires de remontée de l'information qu'il gère lui-même. Les partenariats avec des entités du secteur privé continueront à favoriser la mobilisation de ressources financières, humaines et techniques, notamment pour les transferts de type monétaire, les services bancaires mobiles, le développement des filières, la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires, l'innovation et la dématérialisation. La collaboration et le dialogue avec les communautés locales, les organisations de la société civile, les organisations publiques au service des personnes handicapées, les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes et les représentants des groupes marginalisés auront pour objet d'améliorer l'inclusion, l'égalité femmes-hommes, la cohésion sociale et l'avancement des femmes et des jeunes, tout en renforçant l'obligation de rendre compte et la prise en main des responsabilités au niveau local.

## **5. Gestion de la performance et évaluation**

102. Des systèmes de suivi sont en place pour ce qui est des produits, des processus et des effets directs, tout comme le sont des dispositifs pour le signalement à la hiérarchie des problèmes de suivi rencontrés au cours du cycle des programmes, ce qui garantit le respect de l'obligation de rendre compte et permet au PAM d'adapter les programmes si nécessaire. Une attention spécifique sera accordée à la poursuite de la mise au point et de l'adaptation du suivi des nouvelles activités, pour y intégrer la prise en compte de la problématique femmes-hommes et des conflits, conformément au Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025, et pour veiller à rester en prise sur la situation en Ukraine. Les résultats du suivi seront régulièrement mis à la disposition des parties prenantes internes et externes. Les données recueillies seront ventilées selon divers facteurs comme l'âge, le sexe et le handicap.

103. Dans tous les bureaux, des membres du personnel se consacreront exclusivement au suivi sur le terrain en adoptant une approche fondée sur les risques pour planifier ce suivi, des visites régulières étant effectuées dans les zones de mise en œuvre. Deux sociétés locales ont été engagées pour assurer le suivi des processus sur site et le suivi des processus et des effets directs à distance au moyen d'appels téléphoniques, la surveillance de l'évolution des marchés et l'observation en continu de la situation en matière de sécurité alimentaire en recourant à des techniques d'entretien téléphonique informatisées. Le personnel du PAM et les employés des tierces parties chargés du suivi utiliseront des outils et des procédures normalisés et suivront régulièrement des formations sur la collecte efficace de données ainsi que sur les enjeux liés à la protection, à la problématique femmes-hommes et à la responsabilité à l'égard des populations touchées. Les données quantitatives collectées seront complétées par des données qualitatives recueillies dans le cadre de discussions de groupe thématiques organisées avec les bénéficiaires et les partenaires. Une attention particulière sera accordée au suivi des zones difficiles d'accès proches de la ligne de front, pour lesquelles des méthodes de suivi à distance seront employées lorsque l'accès physique sera entravé.
104. Les filières communautaires de remontée de l'information offriront aux bénéficiaires la possibilité de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations concernant la prestation de l'assistance du PAM, et seront utilisées aux fins d'un apprentissage continu et de l'ajustement des programmes. Le mécanisme communautaire de remontée de l'information du PAM repose sur plusieurs modalités, comme une permanence téléphonique gratuite et une plateforme en ligne accessible aux personnes souffrant de difficultés d'audition ou d'élocution. De plus, avec l'appui des partenaires coopérants, le PAM fera distribuer des prospectus et mettra en place, sur les sites de distribution, des boîtes destinées à recevoir les commentaires, et apposera sur les colis alimentaires des codes QR donnant accès à une page où publier des commentaires en ligne. Un système institutionnel de signalement des risques à la hiérarchie permettra de consigner les problèmes soulevés, d'en assurer un suivi systématique ainsi que d'y donner une suite et d'ajuster les programmes en temps opportun. Le PAM s'efforcera de boucler les circuits de remontée de l'information, afin de susciter la confiance à son égard au sein des communautés auxquelles il prête assistance.
105. Le PAM tiendra compte des recommandations et des enseignements issus de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central englobant l'opération d'urgence limitée en Ukraine et le PSPP-T, qui devrait être achevée début 2025. Il est prévu de procéder à une évaluation décentralisée du présent PSPP au cours de la seconde moitié de sa période d'exécution de trois ans.

## **5.1 Gestion des risques**

### ***Risques stratégiques***

106. Il est probable que la situation en matière de sécurité demeurera hautement instable et imprévisible, une flambée des hostilités étant possible, tout comme l'évolution des lignes de front et l'augmentation du nombre de personnes déplacées. En collaboration étroite avec ses interlocuteurs gouvernementaux et ses partenaires humanitaires, le PAM établira des plans solides fondés sur différents scénarios possibles et élaborera des programmes évolutifs, de telle sorte que ses opérations puissent être adaptées selon les variations de la dynamique.
107. À mesure que le conflit se prolonge, les priorités humanitaires internationales changent et le risque de voir les ressources financières s'amenuiser augmente, ce qui pourrait rejaillir sur la capacité du PAM à mettre en œuvre le présent PSPP. Pour atténuer ce risque, le PAM continuera de travailler aux côtés des donateurs habituels afin d'obtenir de leur part un financement régulier, mais il s'efforcera aussi de diversifier sa base de donateurs.

**Risques opérationnels**

108. Le conflit en cours empêche d'accéder aux personnes résidant près des lignes de front qui ont le plus de besoins, et empêche aussi de traverser cette ligne, car les infrastructures et les routes endommagées rendent impossible l'acheminement sûr et efficace des provisions et du personnel. Pour atténuer ces risques, le PAM continuera de procéder régulièrement à des évaluations de la situation, de tenir à jour des plans opérationnels susceptibles d'être adaptés et de renforcer la collaboration avec les autorités et les partenaires qui possèdent une connaissance approfondie du contexte local. Il continuera aussi de procéder à des évaluations des risques pour recenser les possibilités qui s'offrent d'apporter une aide aux communautés proches des lignes de front actuellement inaccessibles et de fournir une assistance alimentaire en application des principes humanitaires. Des opérations seront également menées en coordination étroite avec les modules humanitaires et dans le respect des exigences du système des Nations Unies concernant la gestion des risques en matière de sécurité.
109. Les variations des prix et de la qualité des produits et l'irrégularité de l'approvisionnement sont susceptibles de compromettre l'aptitude du PAM à mettre en œuvre des stratégies d'achats locaux et de renforcer les liens entre l'agriculture ukrainienne et les achats qu'il effectue à l'échelle mondiale. Le PAM continuera de suivre et d'évaluer les prix et la qualité des aliments pour surmonter les obstacles auxquels font face les acteurs du secteur alimentaire de l'Ukraine. L'action menée au titre de l'activité 4 vise précisément à s'attaquer à ces difficultés opérationnelles et réglementaires.
110. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sera renforcée et systématiquement intégrée aux opérations du PAM et aux activités menées en collaboration avec des partenaires pour protéger les bénéficiaires et les communautés touchées. Il s'agira notamment de former et de mobiliser les employés et les partenaires en tant qu'alliés et agents du changement pour prévenir les préjudices causés par l'exploitation et les atteintes sexuelles, y faire face ou en atténuer les répercussions, et de sensibiliser aux risques les communautés touchées. Le PAM renforcera ses procédures internes de signalement et d'orientation vers les services compétents. De plus, toutes les activités seront passées au crible afin de recenser les risques potentiels en matière de protection des bénéficiaires; des mesures d'atténuation seront élaborées et adoptées en conséquence.
111. Pour atténuer les risques en matière de cybersécurité et renforcer la protection des données relatives aux employés et aux bénéficiaires, le PAM met en œuvre un ensemble complet de mesures – instauration de protocoles de cybersécurité, insertion de dispositions relatives à la protection des données dans les accords conclus avec le Gouvernement et les partenaires coopérants, renforcement de l'infrastructure informatique, formation des employés et mobilisation des partenaires dans le cadre d'une action de sensibilisation aux risques. Pour améliorer encore la protection des données, le PAM réalisera une évaluation d'impact sur la vie privée, dans le but de recenser et d'atténuer les principaux problèmes que soulève la gestion des données des bénéficiaires.

**Risques fiduciaires**

112. Le PAM veillera à la stricte application des mesures de lutte contre la fraude tout en s'employant en permanence à améliorer ses contrôles internes, ses procédures opérationnelles et ses activités de sensibilisation et, le cas échéant, en renforçant la prévention, la détection et le signalement des cas de fraude et de corruption.

113. En coordination étroite avec l'équipe des Nations Unies chargée de la coordination du dispositif de sécurité et avec le Bureau de la Coordinatrice résidente, le PAM continuera de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à atténuer les risques pesant sur la santé, la sûreté et la sécurité des employés. Ces mesures portent notamment sur la conduite de vérifications de sécurité rigoureuses, le respect des protocoles stricts régissant les déplacements et le suivi de la situation en matière de sécurité conformément aux dispositions du Cadre général d'organisation des responsabilités pour la sécurité. En collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le PAM entend renforcer ses services de conseil et ses réseaux d'entraide pour aider les employés à gérer le stress qu'ils peuvent ressentir dans leur environnement de travail.

### ***Risques financiers***

114. Les coûts de la logistique et des achats sont susceptibles d'augmenter, en particulier si les voies d'accès sont perturbées et s'il est nécessaire d'avoir recours à des chaînes d'approvisionnement de substitution plus coûteuses, ou si certains actifs du PAM sont perdus ou endommagés. Le PAM gère ces risques au moyen d'une planification financière minutieuse, en diversifiant ses sources d'approvisionnement et en suivant de près l'évolution des prix et le travail de ses partenaires.

### **5.2 Garanties sociales et environnementales**

115. Le PAM appliquera des garanties sociales et environnementales pour faire en sorte que ses programmes ne soient sources d'aucun préjudice et n'accroissent pas les risques d'exploitation ou d'atteinte sexuelles. Des analyses portant sur la protection, la prise en compte des conflits, la problématique femmes-hommes et le handicap, assorties de données ventilées par sexe, par situation au regard du handicap et par âge concernant les diverses activités, permettront de garantir que les besoins et les capacités des groupes touchés de manière différente sont recensés et que l'assistance est fournie d'une manière valorisante et durable. Les risques pour l'environnement que posent les opérations d'appui du PAM seront atténués grâce à l'intensification des achats de produits locaux et à l'utilisation du système de gestion environnementale du PAM, l'accent étant mis sur l'efficacité énergétique et la décarbonisation, la gestion des déchets et des ressources en eau, les achats durables et la sensibilisation du personnel aux questions liées à l'environnement.

## **6. Des ressources axées sur les résultats**

### **6.1 Budget du portefeuille de pays**

116. Les deux tiers du budget du portefeuille de pays pour l'Ukraine sont alloués au titre de l'effet direct 1, pour poursuivre la fourniture d'une assistance visant à sauver des vies aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, et un quart du budget est alloué aux investissements consacrés aux filets de sécurité sociale, au titre de l'effet direct 3. Dix pour cent du budget sont affectés à l'action menée pour renforcer les moyens d'existence et les systèmes alimentaires nationaux, au titre de l'effet direct 2, ce pourcentage étant appelé à augmenter progressivement à mesure que la situation se stabilisera. Les activités relevant de l'effet direct 4 du PSPP seront menées selon le principe du recouvrement des coûts.

<b>BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)</b>					
<b>Effet direct du plan stratégique de pays provisoire</b>	<b>Activité</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Total</b>
1	1	484 438 065	403 510 861	375 769 724	<b>1 263 718 650</b>
	2	32 636 309	32 573 399	32 370 557	<b>97 580 265</b>
2	3	45 349 691	62 548 004	91 054 419	<b>198 952 115</b>
	4	3 435 250	6 914 216	9 260 999	<b>19 610 465</b>
3	5	24 007 554	24 141 224	24 179 118	<b>72 327 897</b>
	6	170 956 157	147 858 156	124 084 505	<b>442 898 819</b>
4	7	3 984 770	3 577 287	3 537 837	<b>11 099 895</b>
	8	1 696 645	1 543 499	1 589 982	<b>4 830 126</b>
	9	918 646	962 867	1 008 847	<b>2 890 361</b>
<b>Total</b>		<b>767 423 089</b>	<b>683 629 514</b>	<b>662 855 991</b>	<b>2 113 908 594</b>

## 6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

117. Le PAM est résolu à élargir sa base de donateurs, en faisant fond sur les partenariats précieux déjà forgés avec près de 30 entités gouvernementales et plus de 75 donateurs privés. Il prévoit d'intensifier les contacts avec les donateurs non habituels, notamment les institutions financières et des fonds privés, dans le but de détecter les possibilités de financement stratégique qui s'offrent à lui et de les exploiter. Le PAM continuera à plaider pour l'octroi de financements souples réguliers et pluriannuels, qui lui donneront l'agilité nécessaire pour opérer dans un contexte évolutif et fluide.
118. L'Ukraine reçoit encore un soutien financier substantiel de la part de la communauté internationale, cependant, celui-ci a diminué depuis 2022. Si d'autres déficits se font jour, le PAM donnera la priorité à l'apport d'une assistance visant à sauver des vies aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire qui vivent au plus près de la ligne de front, ainsi qu'à la protection sociale des groupes les plus vulnérables.

## ANNEXE I

### CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ÉTABLI POUR L'UKRAINE (2025–2027)

#### ODD 2: Faim zéro

##### Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

**Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les populations touchées par une crise en Ukraine, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après la crise**

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

#### Hypothèses

La situation politique et les conditions de sécurité permettent d'accéder aux populations touchées et aux terres contaminées par des munitions non explosées. Le renforcement des capacités du Gouvernement permet au PAM de réduire la couverture de ses activités. Les financements disponibles sont suffisants.

#### Indicateurs d'effet direct

1.1.1 Score de consommation alimentaire

1.1.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

1.1.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

1.1.5 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

1.1.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

1.1.25 Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

## Activités et produits

### 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise

1.1: Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance alimentaire ou à une assistance de type monétaire qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels fondamentaux

Catégorie d'activités 1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

### 2: Fournir une aide aux communautés touchées par une crise aux fins de la remise en état et du recouvrement d'actifs productifs

2.1: Les communautés touchées par une crise tirent parti des efforts déployés pour remettre en état et reconstituer les actifs productifs, ce qui améliore leur accès à l'alimentation

Catégorie d'activités 1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

## Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

**Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2027, les acteurs des systèmes alimentaires et les communautés touchées par une crise en Ukraine contribuent au relèvement économique inclusif et à la remise en état des systèmes alimentaires qui visent à faire face aux besoins en matière de moyens d'existence, d'alimentation et de nutrition et en tirent profit**

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

## Hypothèses

La situation en matière de sécurité est stable et des financements sont disponibles. Il existe des couloirs d'exportation viables. La production agricole continue d'être excédentaire.

### Indicateurs d'effet direct

4.3.1 Score de consommation alimentaire

4.3.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

4.3.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

4.3.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

4.3.25 Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

4.3.84 Score évaluant les capacités de résilience

### Activités et produits

#### **3: Fournir un appui, sous la forme d'une assistance directe, du renforcement des capacités, de l'élaboration de politiques ou du recouvrement ou de la création d'actifs, en vue d'améliorer les moyens d'existence des acteurs des systèmes alimentaires et des communautés touchées par une crise**

3.1: Les acteurs des systèmes alimentaires et les communautés touchées par une crise bénéficient de transferts de ressources et sont dotés de capacités et de compétences renforcées pour être en mesure de remettre en état les actifs et d'intensifier l'intégration et le relèvement des systèmes alimentaires, ce qui se traduit par une amélioration des moyens d'existence

Catégorie d'activités 1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux

Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation

#### **4: Assurer des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique et réaliser des investissements à l'intention des acteurs des systèmes alimentaires, des exportateurs et des systèmes d'appui ukrainiens**

4.1: Les populations touchées par une crise partout dans le monde tirent profit de l'achat, du transport, de la transformation et de l'exportation de denrées alimentaires produites en Ukraine, en lien avec le relèvement économique du pays

Catégorie d'activités 1.8: Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants

Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles

## ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

### Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

**Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2027, le Gouvernement ukrainien et ses partenaires sont dotés de capacités renforcées de réaction face aux chocs pour venir en aide aux populations vulnérables**

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

### Hypothèses

La situation en matière de sécurité est stable et des financements sont disponibles. Le Gouvernement dispose de moyens suffisants pour élargir le système de prestations sociales.

### Indicateurs d'effet direct

5.4.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

5.4.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

### Activités et produits

**5: Aider le Gouvernement à fournir des repas scolaires, notamment grâce à une assistance directe et à des activités de renforcement des capacités**

Catégorie d'activités 1.5: Programmes en milieu scolaire

5.1: Les écoliers reçoivent des repas dans leur établissement scolaire, ce qui contribue à la satisfaction de leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

**6: Fournir un appui au Gouvernement, notamment sous la forme d'une assistance directe et du développement des capacités, et offrir des prestations sociales aux populations ciblées**

6.1: Le Gouvernement et les partenaires peuvent compter sur des filets de sécurité, des systèmes de protection sociale et des capacités renforcés et réactifs face aux chocs

6.2: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons ciblés reçoivent des compléments en espèces sous la forme de prestations sociales, qui s'ajoutent aux transferts déjà assurés par l'État et garantissent que leurs besoins essentiels sont satisfaits

**Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux**

**Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Ukraine sont dotés toute l'année de capacités renforcées pour venir en aide aux populations touchées par une crise**

**Hypothèses**

Les communautés de l'aide humanitaire et du développement continuent à solliciter des services.

**Indicateurs d'effet direct**

8.5.46 Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Catégorie d'activités 1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

## Activités et produits

### **7: Assurer des services délégués à l'intention de la communauté et des acteurs de l'aide humanitaire et du développement par l'intermédiaire du module de la logistique et de celui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence**

7.1: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs de logistique assurés par l'intermédiaire du module de la logistique

Catégorie d'activités 2.1: Module de la logistique

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

7.2: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs assurés par l'intermédiaire du module de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

### **8: Fournir des services de télécommunications d'urgence à la communauté et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement**

8.1: Pour fournir une assistance, la communauté et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent parti de la gestion de l'information, de la coordination et des services communs de télécommunications assurés par l'intermédiaire du module des télécommunications d'urgence

Catégorie d'activités 2.2: Module des télécommunications d'urgence

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

### **9: Fournir des services à la demande aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement**

9.1: Les populations touchées par une crise qui sont ciblées par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recueillent les fruits de la gestion commune des informations et des autres services et compétences spécialisés utilisés pour fournir une assistance visant à sauver des vies

Catégorie d'activités 2.4: Services à la demande

Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées

## **ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**

### **CC.1. Protection**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

### **CC.2. Obligation de rendre compte**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

**CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes****Indicateurs transversaux**

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

**CC.4. Durabilité environnementale****Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

**CC.5. Intégration de la nutrition****Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

## ODD 2: Faim zéro

### CC.1. Protection

#### Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

### CC.2. Obligation de rendre compte

#### Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

**CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes****Indicateurs transversaux**

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

**CC.4. Durabilité environnementale****Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

**CC.5. Intégration de la nutrition****Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

## ANNEXE II

<b>BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)</b>							
<b>Effet direct du plan stratégique de pays provisoire</b>	<b>Activité</b>	<b>Groupe de bénéficiaires</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Total</b>	
1	1	Filles	53 897	45 805	37 796	<b>66 281</b>	
		Garçons	58 967	50 159	41 492	<b>72 488</b>	
		Femmes	643 185	550 171	461 849	<b>788 874</b>	
		Hommes	371 451	312 615	251 213	<b>458 597</b>	
		<b>Total</b>	<b>1 127 500</b>	<b>958 750</b>	<b>792 350</b>	<b>1 386 240</b>	
	2	Femmes	19 767	19 767	19 767	<b>59 301</b>	
		Hommes	10 233	10 233	10 233	<b>30 699</b>	
		<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>90 000</b>	
	2	3	Filles	832	1 188	1 782	<b>3 800</b>
			Garçons	919	1 313	1 969	<b>4 200</b>
Femmes			10 699	15 283	22 927	<b>48 912</b>	
Hommes			5 050	7 216	10 822	<b>23 088</b>	
<b>Total</b>			<b>17 500</b>	<b>25 000</b>	<b>37 500</b>	<b>80 000</b>	
3	5	Filles	97 008	97 008	97 008	<b>138 236</b>	
		Garçons	102 992	102 992	102 992	<b>146 764</b>	
		<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>285 000</b>	
	6	Filles	1 750	1 500	1 250	<b>2 300</b>	
		Garçons	3 430	2 940	2 450	<b>4 508</b>	
		Femmes	413 910	354 780	295 650	<b>543 996</b>	
		Hommes	280 910	240 780	200 650	<b>369 196</b>	
		<b>Total</b>	<b>700 000</b>	<b>600 000</b>	<b>500 000</b>	<b>920 000</b>	
	<b>Total (hors chevauchement)</b>			<b>1 715 000</b>	<b>1 503 750</b>	<b>1 299 850</b>	<b>2 301 240</b>

## ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ											
	Effet direct1 du PSPP								Effet direct 2 du PSPP	Effet direct 3 du PSPP	
	Activité1								Activité 3	Activité 5	Activité 6
	Distribution générale de vivres	Alimentation en institution	Pain	Repas prêts à consommer	Assistance monétaire à usages multiples	Bons-valeur	Alimentation en institution (en espèces)	Espèces (en fonction du secteur)	Moyens d'existence	Alimentation scolaire	Prestations sociales
Type de bénéficiaires	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Écoliers	Tous
Modalité	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Farine de blé	66,67	66,67									
Pâtes	66,67	66,67									
Flocons d'avoine	50	16,67									
Viande en conserve	93,33			240							
Légumes secs en conserve	53,33			164							
Huile végétale	30,67	30,67									
Sucre	16,67	16,67									
Sel	4,17										
Blé noir	33,33	66,67									
Sorgho/mil	33,33										
Pois cassés jaunes		33,33									
Pain			133,33	200							

<b>RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ</b>											
	<b>Effet direct1 du PSPP</b>								<b>Effet direct 2 du PSPP</b>	<b>Effet direct 3 du PSPP</b>	
	<b>Activité1</b>								<b>Activité 3</b>	<b>Activité 5</b>	<b>Activité 6</b>
	<b>Distribution générale de vivres</b>	<b>Alimentation en institution</b>	<b>Pain</b>	<b>Repas prêts à consommer</b>	<b>Assistance monétaire à usages multiples</b>	<b>Bons-valeur</b>	<b>Alimentation en institution (en espèces)</b>	<b>Espèces (en fonction du secteur)</b>	<b>Moyens d'existence</b>	<b>Alimentation scolaire</b>	<b>Prestations sociales</b>
<b>Type de bénéficiaires</b>	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Écoliers	Tous
<b>Modalité</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>Transferts de type monétaire</b>
Kits repas prêts à consommer				680							
Total kcal/jour											
% de kcal d'origine protéique											
Transferts de type monétaire					3,24	1,35	0,40	1,35	2,43	0,55	0,59
Nombre de jours d'alimentation par an	360	360	360	5	90	360	360	360	360	189	360

**ANNEXE IV**

<b>TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>		
<b>Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>
Céréales	109 160	63 143 402
Légumes secs	21 092	41 032 681
Huile et matières grasses	12 440	16 279 077
Aliments composés et mélanges	0	0
Autres	40 864	120 187 439
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>183 556</b>	<b>240 642 598</b>
Transferts de type monétaire		1 295 435 918
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>	<b>183 556</b>	<b>1 536 078 516</b>

## ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ( <i>en dollars</i> )					
	Cible 1 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSPP	Effet direct 2 du PSPP	Effet direct 3 du PSPP	Effet direct 4 du PSPP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	1 199 121 173	195 709 360	461 421 799	16 196 857	<b>1 872 449 189</b>
Mise en œuvre	47 051 694	4 278 249	10 229 864	1 202 368	<b>62 762 175</b>
Coûts d'appui directs ajustés	32 042 077	5 235 471	12 129 291	448 903	<b>49 855 741</b>
<b>Total partiel</b>	<b>1 278 214 944</b>	<b>205 223 080</b>	<b>483 780 954</b>	<b>17 848 128</b>	<b>1 985 067 106</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	83 083 971	13 339 500	31 445 762	972 255	<b>128 841 488</b>
<b>Total</b>	<b>1 361 298 916</b>	<b>218 562 580</b>	<b>515 226 716</b>	<b>18 820 383</b>	<b>2 113 908 594</b>

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance